



Déclaration FNEC FP-FO CAAS du 1^{er} Juillet 2021

Mesdames et Messieurs les membres de la CAAS,

Cette réunion du CAAS se tient alors que les personnels de notre académie, comme ceux des autres académies, arrivent épuisés au terme d'une année scolaire qui a été un véritable calvaire. On pourrait considérer de manière hâtive que c'est la situation sanitaire qui explique l'épuisement que chacun d'entre nous peut observer. Faire ainsi aboutirait à dissimuler que, certes la situation sanitaire a joué un rôle, mais que c'est surtout la façon dont le ministre a décidé de gérer cette situation mais aussi la poursuite d'un train infernal de réformes toutes plus destructrices les unes que les autres qui expliquent l'épuisement au travail de l'ensemble des personnels, épuisement au travail qui, avec les désorganisations créées par ces incessantes réformes, génère tous les dysfonctionnements que chacun a pu observer.

On voudrait provoquer l'implosion de l'Éducation Nationale qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Réforme du lycée, réforme du baccalauréat, réforme territoriale, proposition du Grenelle de l'Éducation, remise en cause des CAP, pas un jour ne passe sans que nos collègues ne découvrent une nouvelle attaque, une nouvelle mesure déstabilisatrice, une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail.

Concernant l'action sociale, pour la FNEC FP FO, la création de l'association Préau est une attaque contre notre action sociale qui serait placée sous la tutelle d'une « association ».

C'est dans l'axe « esprit d'équipe » du Grenelle que nous découvrons les nouveaux « avantages » sociaux avec la mise en place de l'association « Préau », chargée de développer une offre de prestations culturelles, sociales, touristiques et de loisirs à destination de tous les personnels. Présentée en CNAS, l'association Préau devrait, d'après le ministère, combler un manque et permettrait de développer des prestations.

L'association Préau serait complémentaire de l'ensemble des prestations ministérielles, interministérielles et académiques. Préau aurait un rôle d'orientation et d'information des personnels via un portail et renverrait les agents à chaque acteur. Préau serait une association de loi 1901 « qui aurait l'avantage d'être une structure légère et souple ». Des associations locales pourraient y adhérer. L'association Préau devrait présenter dès la prochaine rentrée des tickets de cinéma, des billets de spectacle, des partenariats sur les inscriptions dans les centres de vacances, des remises dans les enseignes pour l'habillement, les librairies...

De nombreuses questions demeurent :

- Qui siégerait dans cette association Préau loi 1901 ?
- Quels en seraient les membres ?
- Dans quelles conditions les décisions seraient-elles discutées, prises et arbitrées ?
- Quel budget serait dédié à ces prestations ?
- Qui serait habilité à l'utiliser ?
- Qui déciderait de la création ou de l'attribution des prestations ?
- Qui contrôlerait les enveloppes budgétaires dédiées à ces prestations ?

- Les personnels devraient-ils adhérer à cette association pour être éligibles aux prestations ? Cette adhésion serait-elle obligatoire ? payante ?
- Quel contrôle pourraient exercer les organisations syndicales ?

Que cherche le ministre ? A externaliser l'action sociale et les missions des assistantes sociales ?

Que veut le gouvernement ? Le retour des institutions de charité et la fin des assistantes sociales ?

Le ministre a-t-il l'intention de supprimer la CNAS, les CAAS et les CDAS ?

L'Action Sociale est un droit statutaire fondamental, défini par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983. Elle est financée sur le budget de l'État et appartient aux personnels représentés par leurs délégués syndicaux. L'action sociale fait partie de notre statut. Tout comme nos retraites et la sécurité sociale, l'action sociale est un élément de notre salaire différé. L'action sociale ne constitue pas un élément de rémunération. Les prestations d'action sociale ne constituent pas une aumône.

La seule création de l'association Préau, sans augmentation de budget, ne permettra pas de répondre à toutes les demandes des personnels. La CDAS de l'Aveyron a déjà épuisé son budget 2021. Pour la Haute-Garonne, le budget restant n'est plus que de 9 788€.

Comment aider les personnels sans augmentation de budget ?

La crise sanitaire et économique que nous traversons rend encore plus indispensable que les autres années d'augmenter considérablement ce budget afin de répondre aux difficultés croissantes rencontrées par nos collègues, de plus en plus précarisés.

Rappelons une fois de plus que l'Académie de Toulouse est largement sous dotée en termes de moyens alloués à l'Action Sociale, dans un ministère où le budget de l'Action sociale est déjà intolérablement réduit.

La FNEC-FP FO exige l'alignement des sommes allouées sur le ministère le plus favorable (celui du Ministère des Finances).

Au lieu de prévoir des réductions dans les enseignes d'habillement ou sur les places de cinéma, le ministre doit commencer par

- augmenter les budgets d'action sociale, afin que tous les personnels puissent bénéficier des prestations d'action sociale à hauteur de leurs besoins.
- supprimer les quotients familiaux et les quotients académiques familiaux,
- recruter des assistantes sociales sous statut et en nombre suffisant
- augmenter la valeur du point d'indice de 20 %,
- attribuer immédiatement et sans contreparties 183 € par mois à tous les personnels.

Je vous remercie de votre attention.

Pour la FNEC-FP FO
Nathalie CLASCIBETTA et Anne DARGENTON